

Cote du document:	<u>EB 2008/93/R.24</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>11 d)</u>
Date:	<u>12 mars 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrir pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Besoins de financement au titre du vingt-neuvième tirage sur les contributions des États membres en 2008

Conseil d'administration — Quatre-vingt-treizième session
Rome, 24-25 avril 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Carlo M. Borghini

Contrôleur

téléphone: +39 06 5459 2791

courriel: c.borghini@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner les besoins de financement au titre du vingt-neuvième tirage sur les contributions des États membres en 2008 et à adopter la décision suivante:

"Le Conseil d'administration, conformément à la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et à l'article V du Règlement financier du FIDA, approuve le tirage de 35% des contributions à la septième reconstitution en mai 2008 afin de couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons de l'année 2008, ou comme stipulé dans les accords individuels avec des États membres. Au cas où les besoins de décaissement en 2008 excéderaient le montant de ce tirage, l'écart sera couvert par le recours aux avoirs liquides du Fonds. Le Conseil d'administration autorise le Président à agir en conséquence."

Besoins de financement au titre du vingt-neuvième tirage sur les contributions des États membres en 2008

1. Le niveau de tirage sur les contributions des États membres pour 2008 proposé dans le présent document a été établi sur la base des décaissements prévus au titre des prêts et des dons en 2008.
2. La section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA définit les dispositions à respecter en matière de tirage. À sa soixante et onzième session, tenue en décembre 2000, le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant d'effectuer des tirages à hauteur de 100% sur les contributions des États membres pour faire face aux besoins de décaissement. Les États membres ont la latitude de passer des arrangements individuels concernant les échéanciers d'encaissement des appels de tirage. Il était convenu que ces dispositions spéciales ne devraient pas avoir d'effets préjudiciables sur le financement des opérations du Fonds, et qu'elles resteraient en vigueur jusqu'à ce que des modifications leur soient apportées, si nécessaire, dans le contexte d'une reconstitution, ou jusqu'à épuisement des ressources appelables. À l'origine, il devait s'agir d'une mesure transitoire non renouvelable. Or, le nombre d'arrangements spéciaux ne cesse de croître, tandis que, dans quelques cas, les périodes de versement pour les contributions aux sixième et septième reconstitutions s'étendent désormais jusqu'à 2009 et 2013 respectivement.
3. Il est rappelé au Conseil d'administration que le montant appelé chaque année est ajusté en fonction de l'écart entre le total encaissé et le total décaissé au cours de l'année précédente. Comme le montre l'annexe I, le déficit pour ce qui concerne les entrées en 2007 (dernière colonne) se chiffre à 25,4 millions de USD. Selon les projections, le montant nécessaire pour les décaissements au titre des prêts et des dons en 2008 est de 462,5 millions de USD. Après imputation du déficit de 25,4 millions de USD, reporté de l'année précédente, le montant net des tirages nécessaires pour 2008 s'élève donc à 487,9 millions de USD.
4. Plusieurs États membres, dont la liste complète figure dans les états financiers consolidés du FIDA pour 2007 (document EB 2008/93/R.26) n'ont pas acquitté depuis un certain temps les montants appelés au titre de tirages antérieurs. Le Fonds ne ménagera aucun effort pour obtenir l'encaissement des billets à ordre et/ou des contributions en espèces selon le cas. Toutefois, conformément à la méthode de calcul des tirages sur les contributions des États membres qu'a approuvée le Conseil d'administration à sa cinquante-cinquième session en septembre 1995, les appels de tirage ne seront pas augmentés pour couvrir les défauts de paiement auxquels il faut s'attendre.
5. Étant donné que le montant du tirage nécessaire pour couvrir 100% des décaissements prévus en 2008 au titre des prêts et des dons est estimé à 487,9 millions de USD, il faudrait en théorie prélever 79,2% du montant de la septième reconstitution en prenant pour base le niveau actuel des annonces de contribution (hors contributions complémentaires). Toutefois, le tirage de 2008 sur les contributions actuellement demandé correspond au deuxième versement (35%) exigible pour les contributions non conditionnelles en vertu de la résolution relative à la septième reconstitution. Compte tenu du niveau des instruments de contribution reçus fin janvier 2008, ceci ne couvrirait qu'environ 170,8 millions de USD. Ce chiffre est appelé à évoluer à mesure que les États membres effectueront des versements au cours de l'année 2008. Pour combler l'écart entre les besoins de décaissement prévus et les fonds disponibles à la suite de ce tirage, il faudra recourir aux avoirs liquides du Fonds et aux remboursements de prêts.

6. Des informations détaillées sur les montants cumulés des tirages approuvés, les montants appelés et les décaissements de 1978 à 2007 sont présentées à l'annexe I. On trouvera à l'annexe II une estimation des décaissements futurs et des tirages prévus sur la base du niveau actuel des annonces de contribution à la septième reconstitution.

Récapitulatif des tirages, 1978-2007

(en millions de dollars des États-Unis)

Tirage en fin d'exercice	Montants de tirage approuvés	Montants appelés		Montants appelés actualisés compte tenu des entrées et sorties de la provision pour arriérés de contributions		Décaissements au titre des tirages pour l'année	Excédent (déficit) tirage décaissements ajusté l'année suivante
		Pour l'année	Montant cumulé	Pour l'année	Montant cumulé		
1978 premier	100	100	100	100	100,0	-	-
1979	-	-	100	-	100,0	5,4	-
1980	-	-	100	-	100,0	53,7	-
1981 deuxième	50	50	150	44	144,0	78,6	6,3
1982 troisième	125	125	275	111	255,0	110,2	7,1
1983 quatrième et cinquième	190	190	465	161	416,0	156,5	11,6
1984 sixième	238	226	691	192	608,0	211,0	(7,4)
1985 septième	286	286	977	242	850,0	216,0	18,6
1986 huitième	290	265	1 242	249	1 099,0	231,2	36,4
1987 neuvième	260	205	1 447	192	1 291,0	218,3	10,1
1988 dixième	205	200	1 647	188	1 479,0	200,4	(2,3)
1989 onzième	215	205	1 852	191	1 670,0	191,0	(2,3)
1990 douzième	207	200	2 052	193	1 863,0	165,6	25,1
1991 treizième	189	145	2 197	142	2 005,0	158,6	8,5
1992 quatorzième	186	138	2 335	121	2 125,5	142,1	(13,1)
1993	-	-	-	-	-	-	-
1994 quinzième	233	115	2 450	134	2 259,5	120,9	-
1995 seizième	73,5	73,5	2 523,5	69,1	2 328,6	58,2	10,9
1996 dix-septième	71,4	71,4	2 594,9	74,3	2 402,9	83,1	2,1
1997 dix-huitième	90,8	90,8	2 685,7	107,6	2 510,5	87,3	22,4
1998 dix-neuvième	95,8	95,8	2 781,5	85,7	2 596,2	95,9	12,2
1999 vingtième	114,0	114,0	2 895,5	105,9	2 702,1	105,3	12,7
2000 vingt et unième	123,8	123,8	3 019,3	111,4	2 813,5	103,9	20,3
2001 vingt-deuxième	292,1	292,1	3 311,4	298,2	3 111,6	317,4	1,0
2002 vingt-troisième	330,5	330,5	3 641,9	336,8	3 448,4	283,7	54,1
2003 vingt-quatrième	250,9	250,9	3 892,8	263,7	3 712,1	301,6	16,2
2004 vingt-cinquième	298,8	298,8	4 191,6	303,2	4 015,3	328,6	(9,3)
2005 vingt-sixième	355,4	355,4	4 547,0	362,3	4 377,7	363,0	(9,9)
2006 vingt-septième	384,7	384,7	4 931,7	384,7	4 762,3	409,9	(35,1)
2007 vingt-huitième	445,1	445,1	5 376,8 ^a	446,0	5 208,3 ^a	436,3	(25,4) ^b

^a La différence entre la valeur cumulée des "montants appelés" et la valeur cumulée des "montants appelés actualisés compte tenu des entrées et sorties de la provision pour arriérés de contributions" représente les appels non réglés soumis à provision, soit 168,5 millions de USD au 31 décembre 2007.

^b Le montant total des décaissements du FIDA pour 2007 s'est chiffré à 436,3 millions de USD, alors que le montant des tirages approuvés, compte tenu de la réduction de la provision pour arriérés de contributions (0,9 million de USD), s'est élevé à 446 millions de USD. Cet excédent net de 9,7 millions de USD a eu pour effet de ramener le déficit en fin d'exercice de 35,1 millions de USD en 2006 à 25,4 millions en 2007.

Estimations relatives aux tirages futurs^a

(au 31 janvier 2008)

	2007	2008	2009
Estimation des tirages futurs de l'année			
Septième reconstitution	30% ^b	35%	35%
Tirages cumulés, en pourcentage, au 31 décembre			
Septième reconstitution	30% ^b	65%	100%
Sur la base de:			
	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>		
Décaissements projetés ^c	436,3	462,5	490,3
Valeur actuelle des contributions des États membres			
Septième reconstitution			
- niveau cible	<-----	720,0	----->
- annonces de contribution reçues au 31 janvier	<-----	616,0	----->
- instruments de contribution reçus au 31 janvier	<-----	488,0	----->

^a Ces estimations sont fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 2007. Toute évolution de ces taux aura une incidence, entre autres, sur les décaissements projetés et sur la valeur des contributions des États membres à la date du tirage. Les estimations supposent par ailleurs que les décaissements projetés auront effectivement lieu et qu'aucun montant ne sera reporté de 2008 à 2009.

^b Le pourcentage de tirage mentionné ci-dessus pour 2008 correspond au deuxième versement à percevoir au titre des contributions non conditionnelles, qui est exigible dans les 30 jours suivant la prise d'effet, ou à la date du dépôt de l'instrument de contribution si celle-ci est postérieure. L'attention des États membres est appelée sur les besoins croissants du Fonds au titre des décaissements, qui traduisent l'amplification des programmes de prêts et de dons. Dans le contexte de la politique de tirage à 100% approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2000, ces besoins excèdent le montant des contributions estimé utilisable en 2008, comme c'était déjà le cas les années précédentes.

^c Le montant des décaissements projetés est calculé d'après les décaissements au titre des prêts et des dons pour l'année 2008 en tenant compte du rythme de décaissement habituel du portefeuille de prêts. Le montant des décaissements indiqué pour 2007 correspond à la réalité.

